

Programme / Jeudi 25 juin 2026 / 14h30

Protection et autonomie des majeurs protégés :

Quelle place pour les libertés individuelles ?

14h30 : Ouverture de la rencontre par Françoise HENRI, Présidente de l'UDAF de la Charente-Maritime.



CONFÉRENCE PAR

**GILLES
RAOUL-CORMEIL**

SPÉCIALISTE DU DROIT DES MAJEURS PROTÉGÉS
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA
PROTECTION DES MAJEURS

15h30 : Table ronde animée par Agnès BROUSSE, Responsable du service qualité, actions et protection des personnes à l'UNAF, en présence de Xavier GABILLAUD, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Fabienne BALHADERE, Déléguée territoriale adjointe au Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Corinne CHEMINET, Magistrat honoraire et ancienne Juge des tutelles, Françoise HENRI tutrice familiale et Présidente de l'UDAF 17.

16h15 : Débat avec la salle

16h45 : Clôture de la conférence et rafraîchissement



**Entrée gratuite
SUR INSCRIPTION**

Traînée par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles

Jeudi 25 juin 2026 - 14h30
Maison de la Charente-Maritime
Hôtel du Département
85 Boulevard de la République
17000 LA ROCHELLE

Coupon-réponse

Conférence : « Protection et autonomie des majeurs protégés :

Quelle place pour les libertés individuelles ? »

Jeudi 25 juin 2026 - 14h30

Maison de la Charente-Maritime - Hôtel du Département

85 Boulevard de la République - 17000 LA ROCHELLE

M. Mme Fonction

Adresse Ville

Tél..... Mail

Accompagné(e) de personne(s)

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

participera(ont) à la conférence du 25 juin 2026

Le coupon-réponse est à retourner à l'UDAF de la Charente-Maritime par courrier (adresse au dos du programme),
ou par mail : contact@udaf17.fr

Ou inscrivez-vous ici !



**UNIS
POUR LES
FAMILLES**

Conférence Débat

Jeudi 25 juin 2026

14h30 - LA ROCHELLE

Protection et autonomie des majeurs protégés : Quelle place pour les libertés individuelles ?

Longtemps encadrée de manière stricte, l'autonomie des majeurs protégés s'est construite progressivement, au fil des décisions de justice, avant de s'imposer comme un principe essentiel.

Depuis la réforme du 5 mars 2007, la protection juridique ne se limite plus à protéger : elle vise avant tout à préserver la liberté et la dignité de la personne.

Une ambition renforcée en 2019, avec une reconnaissance accrue du pouvoir de décision du majeur protégé dans les choix les plus personnels : lieu de vie, vie affective, santé ou encore union.

Mais cette autonomie est-elle réellement effective ? Dans ce contexte en pleine évolution, une question centrale se pose : entre protection et liberté, jusqu'où accompagner sans contraindre ?

Cette conférence, animée par Gilles RAOUL-CORMEIL, Professeur de Droit à l'Université de Caen-Normandie, propose d'explorer les lignes de force de cette transformation et d'ouvrir la réflexion sur les futurs équilibres du droit de la protection des majeurs.

Scannez ici pour vous inscrire !



Contact

UDAF DE LA CHARENTE-MARITIME

Secrétariat de Direction
5 Rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

Tél. : 05 46 28 36 02
Mail : contact@udaf17.fr
Site Internet : www.udaf17.fr

www.facebook.com/udafCharenteMaritime

Conception et réalisation UDAF 17

Veuillez
affranchir
au tarif
lettre en
vigueur

UDAF de la Charente-Maritime
Secrétariat de Direction
5 Rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD